

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	Awakening Spring
Version n°	01
Date de publication	11-juin-2012
Date de la révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-
No CAS	Mélange
Fabricant/fournisseur	Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 Personne à contacter: Directeur des affaires réglementaires
Numéro de téléphone :	(540) 667-8700
No de téléphone d'urgence	Urgences 24 heures : INFOTRAC: 1-800-535-5053

2. Identification des risques

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide jaune clair.
Description générale des risques	AVERTISSEMENT Vapeur et liquide combustibles. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Contact avec les yeux. Contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Inhalation	À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.
Effets potentiels sur l'environnement	Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
C9-12-Iso-Alkanes & C11-15-Iso-Alkanes (approx. 70/30)	90622-57-4	60 - 80
Acétate de linalyle	115-95-7	1 - 3
Alpha-pinène	80-56-8	0.5 - 3
Citronellol	106-22-9	0.5 - 3
Limonène	5989-27-5	0.5 - 3

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation causée par une exposition aérienne, déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact cutané	Nettoyer à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes se produisent après lavage.

Inhalation	En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est pleinement consciente, lui donner un verre d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit, maintenir la tête plus basse que les hanches de façon à limiter tout avalement.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité	Le produit est combustible, mais n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO ₂). Produit chimique en poudre. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Protection pour les pompiers	
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter le contact avec la peau. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS.
Mesures de précautions environnementales	Ne pas contaminer l'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
Méthodes de nettoyage	Éloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Déversement accidentel peu important: Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Déversement accidentel important : Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure.

7. Manutention et entreposage

Manutention	Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Lavez vigoureusement après manipulation.
Entreposage	Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter les récipients en métal non revêtus. Minimiser l'exposition à l'air.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm

Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	112 mg/m3
		20 ppm

Contrôle ingénieur Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Porter des gants résistants aux produits chimiques, des bottes et des vêtements de protection appropriés au risque d'exposition. Contacter le fabricant des gants pour toute information spécifique.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Liquide jaune clair.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune.
Odeur	Non attribué.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Point d'ébullition	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Solubilité (eau)	Donnée inconnue.
Densité	Donnée inconnue.
Point d'éclair	58 °C (136.4 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Données non disponibles.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Non-identifié composés organiques.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Acétate de linalyle (CAS 115-95-7)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	14.55 g/kg
	Souris	13.36 g/kg
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3700 mg/kg
C9-12-Iso-Alkanes & C11-15-Iso-Alkanes (approx. 70/30) (CAS 90622-57-4)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 3200 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 12200 mg/m ³
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 10000 mg/kg
Limonène (CAS 5989-27-5)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	5 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4400 mg/kg
Sensibilisation	Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.	
Sensibilisant selon l'ACGIH		
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	Sensibilisateur.	
Effets aigus	Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'ingestion - peut atteindre les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.	
Effets chroniques	On ne s'attend pas à des effets chroniques lorsque ce produit est utilisé de la manière prévue.	
Cancérogénicité	Aucuns connus.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Alpha-pinène (CAS 80-56-8)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Limonène (CAS 5989-27-5)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Limonène (CAS 5989-27-5)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnia	0.42 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Tête-de-Boule	0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.	

Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.	
Bioaccumulation / accumulation	Données non disponibles.	
Coefficient de partage	Données non disponibles.	
Limonène		4.232
Alpha-pinène		4.83
Mobilité dans l'environnement	Données non disponibles.	

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

DOT

Conditions essentielles d'expédition:

N° ONU	UN1169
Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classement des dangers	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
Autres renseignements :	
Dispositions particulières	B1, IB3, T2, TP1
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	242

IATA

N° ONU	UN1169
Nom officiel d'expédition UN	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	Oui
Code ERG	3L

IMDG

N° ONU	UN1169
Nom officiel d'expédition UN	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
EmS No.	F-E, S-D

TDG

Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Polluant marin
Classement des dangers	3
N° ONU	UN1169
Packing group	III
Polluant marin	Oui

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Alpha-pinène: 100

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):
Non

Section 311/312 (40 CFR 370)
Oui

Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)
Non contrôlé

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT
B3 - Liquides Combustibles
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

Régulations des états

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Alpha-pinène (CAS 80-56-8)

Listé.

Limonène (CAS 5989-27-5)

Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Alpha-pinène (CAS 80-56-8)

Listé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Alpha-pinène (CAS 80-56-8)

Listé.

Réglementation mexicaine Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

16. Renseignements divers

Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Classification HMIS®

Santé: 2
Inflammabilité: 2
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 2
Inflammabilité: 2
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.